

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 56

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/06/2020

Réuni le : 29/06/2020

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Convention COP Mme MAUHR DAURAT
Renouvellement de la convention d'occupation précaire de Mme Mauhr Daurat

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption du PV de la séance du 14 mai 2020

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 57
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/06/2020
Réuni le : 29/06/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité le PV de la séance du 14 mai 2020

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption à l'unanimité du PV de la séance du 14 mai 2020 adressé le 20 mai aux membres du conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 03/07/2020 11:13:31

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption de l'ordre du jour de la séance n°6

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 58
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/06/2020
Réuni le : 29/06/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité l'ordre du jour modifié de la séance du conseil d'administration du 29 juin 2020.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Adoption à l'unanimité de l'ordre du jour modifié de la séance du conseil d'administration du 29 juin 2020 (cf.diaporama).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 03/07/2020 11:14:00

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/06/2020

Réuni le : 29/06/2020

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DITEP La Maison des Enfants à Oullins : convention entre le collège et le DITEP La Maison des Enfants à Oullins pour le suivi médico-éducatif d'un élève de Segpa dans et hors de l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 60

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/06/2020

Réuni le : 29/06/2020

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DITEP Elise Rivet : convention entre le collège et le DITEP La Maison des Enfants à Oullins pour le suivi médico-éducatif d'un élève de Segpa dans et hors de l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 03/07/2020 11:14:18

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 61
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/06/2020
Réuni le : 29/06/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SESSAD de Fourvière : convention entre le collège et le DITEP La Maison des Enfants à Oullins pour le suivi médico-éducatif d'un élève de Segpa dans et hors de l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 03/07/2020 11:14:27

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 62

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/06/2020

Réuni le : 29/06/2020

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SESSAD L'Alliance à Lyon 5ème : convention entre le collège et le DITEP La Maison des Enfants à Oullins pour le suivi médico-éducatif d'un élève de Segpa dans et hors de l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 63

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/06/2020

Réuni le : 29/06/2020

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Autres

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 4 Quotité de travail : TP, 0,75, 0,50 Mission confiée : Surveillance

Rémunération : 311 Origine du financement : ETAT

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 03/07/2020 11:14:49

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 64
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/06/2020
Réuni le : 29/06/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention C BERNARDIN : participation aux charges du logement occupé par le principal du collège Christiane bernardin, sur les fluides afférents au logement occupé par M LE Principal de collège de Francheville

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ATTRIBUTION LOGEMENTS DE FONCTION

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 65
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/06/2020
Réuni le : 29/06/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration ADOPTE LA REPARTITION DES LOGEMENTS DE FONCTION

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

adoption à l'unanimité de la répartition des logements de fonction de l'EPLÉ.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Digitalisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 03/07/2020 11:17:20

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : BOURSE D'AIDE A LA SCOLARITE

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 66
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/06/2020
Réuni le : 29/06/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Acceptation de la bourse d'aide à la scolarité pour un montant de 10 140€

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Aide DP Métropole
La Métropole a mis en place la gratuité des repas sur la période du 18 mai au 29 mai inclus et a alloué une "bourse d'aide à la scolarité" afin d'aider les familles les plus modestes . une aide de 100€ par enfant DP pour les familles avec un QF<400€ et une aide de 60€ par enfant DP pour les familles avec un QF compris entre 401€ et 800€.
Le conseil de la Métropole a attribué à notre établissement une bourse d'aide à la scolarité de 10 140.00€.
La recette ainsi que les dépenses doivent être enregistrées au service Vie de L'élève et codifier en AIDSCOL

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 67
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/06/2020
Réuni le : 29/06/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 3

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Une dotation de 1107.00€ se rajoute aux reliquats de 4934.11€ auxquels il faut retrancher une facture de 495.00€ correspondante à la sortie du planétarium de novembre 2019, pour laquelle la facture n'est pas parvenue.

Un montant de 6041.11€ sera réparti de la façon suivante:

autres dépenses pédagogiques : 200.00€

cahiers de correspondance : 1264.61€

manuels scolaires : 2900.00€

droits de reprographie : 676.50€

TICE : 1000.00€

La DBM pour vote N°3 , valide la répartition des crédits globalisés ainsi que la régularisation du montant des fonds sociaux pour le montant réel, depuis la réalisation du budget primitif.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 68
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/06/2020
Réuni le : 29/06/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Marché d'électricité
convention d'adhésion au futur marché d'électricité proposé par la Métropole à partir du 1er janvier 2022

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 69
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/06/2020
Réuni le : 29/06/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Dons : "allez en scène"
affectation du don de l'association "L'Entraide du Plan du Loup" d'un montant de 400.00€ pour le financement de l'intervention de l'association "Allez, En scène!" dans le cadre du Printemps des poètes 2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dematèrialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 03/07/2020 11:22:08

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 70
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/06/2020
Réuni le : 29/06/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Dons: sorties pédagogiques
affectation du don de l'association "L'Entraide du Plan du Loup" d'un montant de 840.00€ pour le financement des sorties pédagogiques.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 71
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/06/2020
Réuni le : 29/06/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Dons : CDI
affectation du don de l'association "L'Entraide du Plan du Loup" d'un montant de 800.00€ pour l'achat d'ouvrage du CDI

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 03/07/2020 11:22:13